



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 318E SESSION

SYNOPSIS

Date 25/01/2021 – 29/01/2021

Type d'activité Monitoring

Lieu Vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine / Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours ;
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées ;
 - Examen et adoption des rapports nationaux pour les conclusions XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et pour les conclusions 2020 de la Charte révisée ;
 - Examiner et adopter les Constats 2020 sur le suivi des décisions en matière de réclamations collectives ;
 - Examiner un projet de déclaration révisée sur les droits sociaux et la COVID-19 ;
 - Décider de la composition des sous-comités et des responsabilités des rapporteurs pour les conclusions 2021 et XXII-2 (2021) ;
 - Procéder à l'élection d'un nouveau Bureau

- Sortie**
- 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité et sur des mesures immédiates dans :
Union Syndicale Solidaires SDIS c. France
Réclamation n° 193/2020
 - 2) Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé dans :
Commission internationale de juristes (CIJ) et Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE) c. Grèce
Réclamation n° 173/2018
 - 3) Les rapporteurs des réclamations collectives en cours ont informé le Comité de l'état d'avancement des travaux et le Président a informé des décisions de procédure prises depuis la session précédente (articles 27 et 28) ainsi que des nouvelles réclamations enregistrées ;
 - 4) Le Comité a adopté les Conclusions XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2020 de la Charte révisée ;
 - 5) Le Comité a adopté les Constats 2020 ;
 - 6) Le Comité a examiné les modalités des prochains rapports écrits (2021) dans le cadre de la procédure sur les dispositions non acceptées ;
 - 7) Le Comité a tenu une deuxième discussion sur la déclaration sur les droits de la Charte et sur la COVID-19 ;
 - 8) Le Comité a décidé de la composition des sous-comités et des responsabilités des rapporteurs pour les conclusions 2021 et XXII-2 (2021) ;
 - 9) Le Comité a élu son nouveau Bureau comme suit :
Présidente : Karin LUKAS, Vice-Présidentes : Eliane CHEMLA et Aoife NOLAN, Rapporteur général Giuseppe PALMISANO.

Conclusions/ Le Comité a chargé le Secrétariat :

Suivi

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon la procédure habituelle ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de finaliser les conclusions 2020 et XXII-1 (2020) en vue de leur transmission aux États et de leur publication ;

- de finaliser les Constats 2020 en vue de leur transmission aux États parties et de leur publication ;
- de réviser le projet de déclaration sur les droits sociaux et la COVID-19 en vue de poursuivre les délibérations lors de la prochaine session ;
- de procéder à l'organisation des réunions et aux rapports écrits pour l'exercice 2021.

Participants

Karin LUKAS, Président
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Aoife NOLAN, Vice-Présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Ekaterina TORKUNOVA
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN

Secrétariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint